Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

Mars 2016
volume 30
numéro 2

LES SERVICES DE GARDE
NOUS LES AVONS BÂTIS
NOUS LES DÉFENDRONS !

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178

Responsable :
Suzanne Audette

Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx

Conception graphique :
Jean Gladu

Montage : Hélène Gauthier

Correction des textes :
Michèle Delsemme

Photographies : Jean-François Coutu, Michèle Delsemme, Hélène Gauthier, Michel Giroux, Pascal Jean, Isabelle Ménard et Emmanuelle Proulx

Caricature : Boris

Impression : Accent Impression

Distribution : CSN
1601, De Lorimier, Montréal
H2K 4M5

Pour abonnement :
helene.gauthier@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Mars

2
Assemblée générale

3-4
Délégué-e syndical

7-8
Condition féminine

9-10
Trésorerie

11
Union Auditing Committee

14
SGS logiciel de trésorerie

14-15
Les réseaux d'entraide

21-22
Initiation à la santé sécurité du travail

24
Comité de surveillance

29-30-31
Exécutif syndical I

coup d'œil sur l'assemblée

La démocratie syndicale

Discuter, échanger et débattre... librement !

À l'occasion de l'assemblée générale des 27 et 28 janvier[1], la présidente du conseil central a dédié la minute de silence à Antoine Bilodeau, un jeune militant syndical du Syndicat des employé-es du CHUM–CSN, décédé subitement au début de l'année. Dominique Daigneault a dénoncé le caractère odieux du projet de loi 70, dont les travaux en commission parlementaire débutaient ce jour même : « PL70 repose carrément sur des préjugés à l'endroit des prestataires d'aide sociale. Les libéraux s'attaquent aux pauvres plutôt qu'à la pauvreté ! ». Soulignant les Journées de la persévérance scolaire, la présidente a rappelé quelques données sur la diplomation à la CSDM, dont l'effort porte ses fruits. Le taux de décrochage est en baisse : en 2006-2007, il était de 33,5 % alors qu'il est maintenant de 25,6 %. Davantage d'élèves demeurent donc à l'école et obtiennent un diplôme à la fin de leur parcours.

Luc St-Hilaire, président du Syndicat du transport de Montréal, a présenté la campagne *Le droit fondamental de négocier* de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP–CSN). Cette campagne vise à alerter les travailleuses et les travailleurs du secteur municipal et des transports sur les dangers du pacte fiscal conclu en septembre dernier entre Québec et les municipalités. Pour monsieur St-Hilaire, cette entente constitue une attaque vicieuse envers leur droit de négocier leurs conditions de travail. La FEESP effectue actuellement une tournée d'information à travers le Québec pour mettre ses membres sur un pied d'alerte.

Puis, **Jean Lacharité**, 2e vice-président de la CSN et **Christian Nadeau**, professeur de philosophie politique à l'Université de Montréal, ont échangé longuement avec les délégué-es sur la question de la démocratie syndicale. Monsieur Nadeau estime que les syndicats doivent développer des lieux de discussion libre et de débats où les gens pourront dire ce qu'ils ont vraiment à dire. « Ce sont des espaces qui témoignent de la valeur réelle de l'intelligence des gens ».

Le lendemain, les travaux se sont poursuivis avec une discussion sur l'accord sur les changements climatiques conclu à la COP21, à Paris, en décembre.

Isabelle Ménard, conseillère syndicale à la CSN, **Claude Vaillancourt**, d'ATTAC-Québec et **Patrick Bonin**, de Greenpeace, ont présenté la question sous des angles différents. On a particulièrement insisté sur le caractère non contraignant de l'entente et convenu que beaucoup de travail devra être fait pour forcer les gouvernements à adopter des plans ambitieux de réduction des gaz à effet de serre.

Un plan d'action a par la suite été adopté afin de maintenir la pression sur le gouvernement pour le faire reculer sur ses politiques d'austérité. Entre autres, on veut créer un réseau de militantes et de militants qui s'engageront dans les actions à venir du CCMM–CSN.

[1] Une fois l'an, à l'exception de l'année qui suit le congrès, l'assemblée générale dite intercalaire se déroule sur deux jours.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe près de 100 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de près de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Nord-du-Québec.

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

À ces femmes venues d'ailleurs

Suzanne Audette
2e vice-présidente et secrétaire générale par intérim du CCMM–CSN

Chaque année, le 8 mars est l'occasion de revendiquer l'égalité entre les hommes et les femmes, mais aussi de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société et dans le monde. Cette année, j'ai envie de rendre hommage au courage de ces femmes qui partent, qui s'enfuient et qui cherchent à protéger leur famille, à leur assurer un meilleur avenir : ces femmes qui frappent à nos portes pour demander l'asile.

Elles sont poussées par la guerre et la misère, mais elles fuient aussi les violences propres à leur genre féminin : crainte de mariage forcé, violences domestiques, viols de guerre, excision, homophobie. Elles viennent le cœur plein d'espoir pour améliorer leur sort, pour ne plus avoir faim, pour que leurs enfants aient un toit et une meilleure éducation.

Aujourd'hui, elles représentent plus de la moitié des flux migratoires de la planète. La nouveauté pour les migrantes, et plus spécifiquement pour les réfugiées, c'est que de plus en plus, on les voit quitter seules leur pays d'origine, souvent à la hâte, dans l'urgence, avec un ou plusieurs enfants. Elles sont veuves de guerre, enceintes, célibataires et de tous âges. Elles viennent de toutes les régions du globe : d'Asie centrale, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique centrale et du Sud. Vous devinerez que lorsqu'elles fuient, elles ne voyagent pas en première classe, elles voyagent dans la peur et dans des conditions atroces. Elles traversent des mers, se cachent dans les forêts et tentent de passer les frontières.

Selon Amnistie internationale, 60 % des migrantes sont victimes d'agressions sexuelles lors de leur déplacement. Évidemment, elles ne dénoncent pas ces agressions puisqu'elles craignent d'être déportées. Toujours selon Amnistie, 25 % d'entre elles doivent, sous la menace, se départir de leurs biens et accorder des faveurs sexuelles sans quoi elles ne peuvent passer les frontières. Selon le rapport de *Human Rights Watch* du 21 septembre dernier, les *gender specific violences*, soit les violences spécifiques envers les femmes que sont les agressions sexuelles allant du harcèlement au viol, sont omniprésentes dans les refuges et centres de détention européens.

Une fois arrivées en terre d'accueil, elles devront affronter d'autres difficultés : apprendre une autre langue, chercher un logement, un travail (souvent en deçà de leurs qualifications) et surtout, affronter les préjugés. Il faut repartir à zéro et tenter d'oublier les obstacles parcourus dans le processus migratoire, malgré les violences vues et vécues, les violences liées au fait d'être femme, malgré les avantages que certains hommes auront su tirer du fait de leur position de pouvoir, malgré le fait que leur vie et leur futur soient entre les mains de ces hommes qui les feront passer de l'autre côté de la frontière. Imaginez-vous une seconde le périple de ces femmes. Imaginez-vous une seconde comment elles se sentent…

Vous me direz qu'ici les femmes ne subissent pas ces abus de pouvoir. En êtes-vous certain ? Pensons au scandale de Val-d'Or. Il est incroyable de penser que des agents de police aient profité de leur position de pouvoir pour abuser de ces femmes autochtones. La culture de violence envers les femmes est encore bien présente, même sur notre continent. Au moment d'écrire ces lignes, un dénommé Daryush Roosh V, blogueur se qualifiant de néomasculiniste, prône le viol, tient des propos misogynes et homophobes et appelle à la violence envers les femmes et les gais. Un rassemblement de ses partisans était prévu ici même à Montréal, mais ce dernier l'a annulé de peur qu'ils ne subissent des violences !

À toutes ces femmes, Fatima, Souhad, Coumba, Faiza, Gloria, Paloma, Anaba et Julie. À toutes ces femmes que je ne peux nommer, à toutes ces femmes brisées en dedans, mais fortes en dehors, à toutes ces femmes d'ici et d'ailleurs, je nous souhaite de demeurer solidaires entre nous, de dénoncer et de stopper les abus de pouvoir. Je nous souhaite qu'on ne les oublie pas et que lorsque nous les croiserons, nos yeux et nos bras sauront leur dire bienvenue chez toi. Bienvenue chez nous !

Les attaques au réseau des services de garde

Ça suffit !

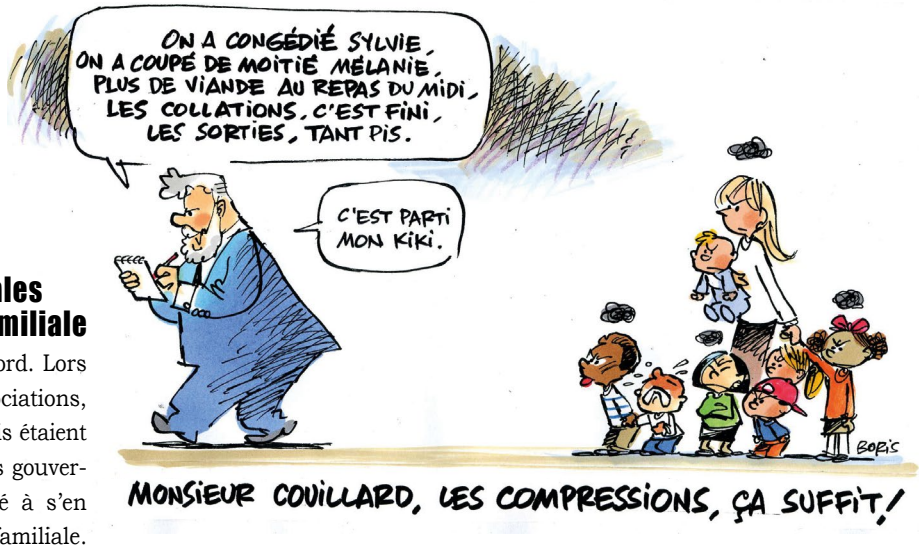

La politique familiale québécoise adoptée en 1997 avait pour but de créer un réseau de services de garde universel et accessible pour toutes et tous. Ce réseau a permis le retour au travail de femmes et d'hommes qui n'avaient alors pas les moyens d'utiliser les services de garde. Ce qu'on a appelé les garderies à 5 $ est un modèle qui a fait ses preuves tant économiquement que socialement.

Les centres de la petite enfance (CPE) offraient plusieurs services aux familles (infirmières, hygiénistes dentaires, orthophonistes, éducatrices spécialisées et soutien pédagogique, etc.). Les travailleuses intervenaient auprès des familles, incluant au besoin le CLSC, et faisaient un lien avec l'école. Notre travail consistait, entre autres, à observer les enfants, à les faire cheminer, selon leurs besoins respectifs. Le travail en CPE commençait à être reconnu et les salaires augmentaient grâce à nos batailles.

Des attaques frontales à notre politique familiale

Mais le vent a viré de bord. Lors des deux dernières négociations, on a appris que les acquis étaient difficiles à conserver. Les gouvernements ont commencé à s'en prendre à la politique familiale. Des coupes ont été annoncées, on a mis fin au tarif universel en plus d'imposer la modulation des services en fonction des revenus familiaux. Avec cette offensive, nous pensons vraiment que le gouvernement abandonne les CPE. Nos installations sont soumises à des critères de qualité et de formation. La renommée du réseau des CPE du Québec fait l'envie de toutes et tous. Par pure idéologie, les libéraux favorisent le privé.

> Nous pensons vraiment que le gouvernement abandonne les CPE. Par pure idéologie, les libéraux favorisent le privé.

Toutes ces attaques ont un impact direct sur les services donnés aux enfants. Activités et sorties annulées, matériel éducatif réduit, temps de planification diminué : les compressions font mal à nos CPE.

Les travailleuses et travailleurs sont aussi atteints par ces compressions. Plusieurs directions de CPE ont aboli des postes de conseillère pédagogique, fusionné des postes, remanié des horaires, coupé dans la formation continue, réduit le nombre de postes dans les cuisines, etc. Les employé-es sont inquiets et ils ont bien raison de l'être !

Organiser la réplique !

Quand les compressions s'accumulent d'une année à l'autre, il devient de plus en plus difficile pour les CPE de maintenir des services de qualité. Nous savons que le gouvernement a imposé en 2014 une première coupe de 46 M$, une autre de l'ordre de 74 M$ en 2015 et dès avril, une compression supplémentaire de 120 M$ s'ajoutera.

Les CPE sont gérés par des CA composés majoritairement de parents et l'ensemble des revenus doit être réinvesti dans chaque CPE. Une garderie privée est une entreprise gérée par un propriétaire. Que recherche l'entreprise privée ? Faire des profits !

Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il à vouloir détruire le réseau de services de garde ? Parce qu'il poursuit ainsi son programme d'austérité qui vise à attaquer tous nos services publics pour favoriser le recours au privé. Il est odieux de transformer le réseau des services de garde en entreprise commerciale. Les enfants du Québec ne sont pas une marchandise !

Après les coupes en éducation, dans les groupes communautaires ainsi que dans la santé et les services sociaux, c'est au tour des CPE. Il faut démontrer les dommages qui sont en train de se produire dans les services de garde. Il faut dénoncer concrètement les effets de ces coupes massives dans un réseau qui a fait ses preuves. La colère des travailleuses doit être dirigée vers le gouvernement, vers les vrais coupables. Pour ces raisons, nous prenons la parole sur toutes les tribunes pour défendre le réseau des services de garde et celles et ceux qui y travaillent.

Il faut dénoncer ces attaques à notre réseau par tous les moyens ! Ça suffit !

Éric Mondou
Président
Syndicat des travailleuses (eurs) des CPE de Montréal et Laval–CSN

Opération sauvetage CPE

Des milliers de personnes ont pris part aux nombreux rassemblements tenus partout au Québec le 7 février pour défendre les services de garde, notamment à Montréal.

Projet de loi 86 et réforme des commissions scolaires

Une attaque tous azimuts

Fidèle aux principes de la « nouvelle gestion publique », selon lesquels les sociétés d'État et les services publics devraient adopter le modèle managérial des entreprises privées, le projet de loi 86 met en place un processus de centralisation du pouvoir scolaire vers le ministre, tout en modifiant insidieusement la mission de l'école et le rôle de son personnel. C'est pourquoi le conseil central et la CSN demandent le rejet de ce projet de loi.

Gestion d'entreprise et centralisme d'État

Le titre du projet de loi est pernicieux. Il entend modifier « l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire ». On croirait que le but de la loi est de décentraliser les pouvoirs de décision vers les écoles ! Or il n'en est rien : ce projet de loi accentue la centralisation du pouvoir vers le ministre, qui pourra davantage intervenir auprès des commissions scolaires et même leur imposer ses vues. Et ce n'est certainement pas en remplaçant le conseil des commissaires, dont les membres étaient élus au suffrage universel, par un conseil d'administration appelé « conseil scolaire » et formé d'intervenantes et d'intervenants œuvrant au niveau de l'école, que l'on permettra de « rapprocher les écoles des lieux de décisions ». Dans ce conseil scolaire, quatre membres seulement sur 16 (une personne enseignante, une autre provenant du personnel professionnel non enseignant et deux directrices ou directeurs d'établissement) proviendraient du personnel de l'enseignement, qui serait ainsi sous-représenté; aucun siège n'est réservé pour le personnel de soutien !

Les conseils d'établissement se verraient aussi attribuer davantage de pouvoir en matière pédagogique, au détriment du personnel en place et de sa direction. Comment accepter une telle modification ? La prérogative des affaires pédagogiques, bien que souvent malmenée et encadrée depuis le ministère, a toujours appartenu au personnel scolaire et à sa direction pour des raisons évidentes. Les différentes catégories de personnel méritent une pleine reconnaissance de leur contribution à la mission éducative de leur milieu d'enseignement.

Le projet de loi entend aussi accabler encore davantage les écoles publiques par des redditions de comptes bureaucratiques supplémentaires. Précisons que le projet de loi ne s'applique pas aux établissements privés qui se retrouveront encore une fois en meilleure position pour réaliser leurs projets éducatifs, en dehors de ces nouvelles contraintes.

La démocratie attaquée

L'élection des commissaires au suffrage universel confère une légitimité démocratique aux commissions scolaires. L'école publique appartient à la population qui doit en conserver la responsabilité collective. Sans avoir cherché une seconde les moyens de relancer et de revitaliser cet exercice nécessaire de démocratie citoyenne, le gouvernement veut simplement l'abolir. Plusieurs critiques auront noté qu'en l'absence d'élu-es, la possibilité pour les commissions scolaires de continuer à prélever des taxes constituerait un pouvoir abusif. Finalement, en plus d'éliminer un droit de vote pour les citoyennes et citoyens, on attaque le seul niveau de démocratie citoyenne où les femmes sont majoritaires : la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec rappelait récemment qu'environ 300 femmes sont actuellement commissaires scolaires au Québec.

La très faible participation aux élections scolaires est le symptôme d'un problème que nous retrouvons à tous les niveaux d'élections et auquel nous devrions chercher des solutions. Par exemple, là où les élections scolaires se déroulent en même temps que les élections municipales, on note une forte augmentation de la participation citoyenne. C'est pourquoi nous recommandons que les élections scolaires soient maintenues et qu'elles se tiennent en même temps que les élections municipales, sous la supervision du Directeur général des élections du Québec.

Politique : hors de l'école

La loi sur l'instruction publique défend une institution démocratique qui doit demeurer à l'abri des idéologies politiques. Les modifications apportées à cette loi sont importantes et seraient imposées sans débat public. À titre d'exemple, l'introduction de l'adéquation formation emploi comme nouvelle orientation et nouvelle contrainte ministérielle dans l'offre des programmes professionnels d'une commission scolaire ne devrait pas relever de la loi sur l'instruction publique, mais bien d'un programme politique. Sans oublier l'élimination des élections scolaires, présentée comme un détail mais combien politique !

Force est de constater au final que le projet de loi 86 ne répond qu'au désir gouvernemental de centraliser encore davantage le pouvoir auprès du ministre et ne règle en rien les douloureux problèmes qui gangrènent l'école publique et rendent de plus en plus difficile la réalisation de sa mission.

Madeleine Ferland
et le comité éducation
Syndicat des enseignantes
et enseignants du Cégep
Montmorency–CSN

Les multiples violences vécues par les femmes autochtones

Ne plus tolérer l'intolér

On évalue à 1 186 le nombre de femmes autochtones 1980 et 2016. De ce nombre, plusieurs ont été assassiné de violences familiales, de la prostitution et de la traite chacune leur histoire, soit ! Mais il existe des causes st et à ces assassinats. Elles sont complexes et demanden pour mettre fin à ces drames.

Les meurtres et les disparitions des femmes autochtones sont une conséquence tragique des multiples formes de violences vécues par ces femmes, en commençant par le vol de leurs territoires, de leur identité et même de leurs enfants. Dans une toute récente publication de Femmes autochtones du Québec (FAQ), laquelle enquête sur la situation au Québec, on décrit bien cette source du problème : « Ainsi se dessine une chaîne historique d'effacement où s'entremêlent les disparitions des femmes qui ont perdu leur statut indien, les disparitions au sein des pensionnats, puis celles des enfants adoptés, et ayant engendré des traumatismes qui ont contribué progressivement à la fragilisation du tissu social des communautés autochtones. »[1]

Violences familiales

Les violences familiales sont réelles. Elles sont criantes. Il est vrai que les femmes autochtones sont beaucoup plus nombreuses à être victimes de violence au Canada, même s'il est difficile d'obtenir des données précises sur ce problème. Mais les violences familiales ne sont pas l'unique cause des disparitions et des meurtres de ces femmes. On parle d'ailleurs de violences familiales plutôt que de violence conjugale, car elles concernent les couples, mais aussi les enfants et d'autres personnes évoluant autour de la famille. Elles sont aussi le résultat des politiques colonialistes qui visaient la désintégration de la famille et l'asservissement des femmes en leur imposant une organisation patriarcale, contraire à leurs rapports sociaux traditionnels beaucoup plus égalitaires.

La traite des femmes et la prostitution

Le Canada – et le Québec en fait partie – est le théâtre d'un trafic de femmes autochtones qui sont surreprésentées dans la prostitution. À Winnipeg, 70 % à 80 % de la prostitution de rue est le fait de femmes autochtones, alors qu'on sait qu'elles ne représentent que 4 % de la population féminine au Canada. On peut parler de traite dans la mesure où c'est une prostitution organisée et forcée. Par exemple, des femmes des réserves du Nord ou des Inuites du Grand Nord débarquent à Montréal et sont attendues à la gare d'autocars par des proxénètes qui sont informés de leur venue. Ces femmes-là fuient souvent la violence de leur propre milieu. Elles arrivent en ville et sont exploitées. Comme d'autres grandes villes canadiennes, Montréal est une plaque tournante du trafic du sexe autochtone.

Une commission d'enquête nationale

La mise sur pied d'une commission d'enquête nationale sur la disparition et l'assassinat des femmes autochtones a été réclamée d'une même voix par une multitude de groupes et de personnes. En fait, un consensus existe à l'effet qu'il faut enquêter. Seul le gouvernement Harper faisait la sourde oreille. Le nouveau gouvernement libéral a enfin annoncé qu'il y aurait une commission d'enquête. Souhaitons que celle-ci permette de faire une analyse complète de la situation – en tenant compte des racines du problème et des

[1] *Debout et solidaires, femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec* (2015), FAQ, p.18

rable

à avoir disparu au pays entre
ées. D'autres sont des victimes
des femmes. Ces femmes ont
tructurelles à ces disparitions
t qu'on les comprenne mieux

Photos : archives

facteurs socioéconomiques – afin d'apporter des solutions et des stratégies de lutte contre la pauvreté comme l'accès au logement, au transport, à l'eau potable et à l'éducation.

Mireille Bénard
Conseillère syndicale

CCF

Conception graphique : Upperkut / Illustration : Sophie Casson

Connaissez-vous la politique Madame la Ministre ?

Le Réseau des Tables de groupes de femmes mène une campagne à l'intention de la ministre de la Condition féminine du Québec. Tous les mardis, jusqu'au 8 mars, un message lui sera transmis. Vous êtes invité-es à y participer et à faire entendre la voix des femmes au Québec !

Surveillez la page Facebook Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec pour prendre connaissance de la fiche de la semaine à transmettre à la ministre.

Nombreuses activités autour du 8 mars

S'informer et lutter !

Le comité de la condition féminine vous propose ces activités pour célébrer la Journée internationale des femmes.

Le 2 mars, à 19 h

Lors de l'assemblée générale du conseil central, on aura une présentation sur les enjeux de l'austérité chez les femmes, avec Eve-Lyne Couturier, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) et Valérie Lépine, de la Table de concertation de Laval en condition féminine. Aucune réservation n'est nécessaire. L'assemblée générale a lieu au Centre St-Pierre (1212, rue Panet), à partir de 19 h.

Les 7 et 8 mars

Formation condition féminine d'une durée de deux jours (9 h à 17 h)
Cette session fait le point sur la situation actuelle de la condition féminine et vise à informer les syndicats de la nécessité persistante de mettre sur pied un comité de condition féminine.
Pour vous inscrire : josiane.latour@csn.qc.ca

Le 8 mars, à 18 h

Une activité hors du commun à ne pas manquer !
L'atelier *Le cercle et la boîte* de Femmes autochtones du Québec est un outil de sensibilisation et de guérison créé en 1990 par Jann Derrick. Les animatrices utilisent une approche expérientielle pour conscientiser les participantes et les participants au traumatisme historique ayant toujours des effets intergénérationnels sur les familles et les communautés autochtones au Canada. Un buffet sera servi. C'est vraiment une expérience unique !
Pour vous inscrire : julie.lampron-lemire@csn.qc.ca

Survie en milieu hostile

On ne peut jamais s'afficher féministe à la légère. Dès qu'on prononce le mot damné, on s'expose aux critiques et on nous ramène à l'ordre vite fait : « au Québec, l'égalité entre femmes et hommes est atteinte. » Vraiment ? Les Québécoises gagnent 75 % du salaire des hommes, le travail temporaire, atypique ou au salaire minimum est le lot de plus de femmes que d'hommes, elles sont minoritaires dans les sphères de pouvoir et elles sont plus nombreuses à subir les violences.

Le mythe de « l'égalité-déjà-atteinte » est certainement le mythe le plus répandu, soutient Marie-Eve Surprenant dans son récent ouvrage, *Manuel de résistance féministe*[1], qui se veut un « manuel de survie en milieu hostile à la rescousse de celles qui veulent des arguments pour ne plus trahir leurs idées et des stratégies pour riposter à leurs adversaires ».

L'auteure s'affaire à déboulonner les mythes persistants, à vulgariser des notions théoriques, à retracer des moments importants du mouvement féministe au Québec, mais surtout, elle arme les femmes contre ceux qui s'opposent à leur quête d'égalité, d'équité et de justice sociale. Un petit traité qui traite de grandes questions !

[1] M.-E. Surprenant, *Manuel de résistance féministe*, Remue-ménage, 2015

Usine Lallemand

La pâte a bien levé !

Charles K. Beaumier, président du STT de Lallemand (CSN), Michel Henry, membre du comité de négociation et Patrick Beaudoin, vice-président du syndicat.

La soixantaine de travailleuses et travailleurs de l'usine Lallemand peuvent se réjouir de l'entente de principe qui a récemment été conclue avec la direction de l'entreprise. Le règlement prévoit des hausses salariales de 11 % sur cinq ans, en plus d'appréciables augmentations – de l'ordre de 33 % – de différentes primes. Les syndiqué-es bénéficient également d'une réduction des coûts d'assurance : l'employeur assumera dorénavant une plus grande part de la hausse du coût du régime. D'autres gains sont également obtenus, notamment au chapitre de la formation des employé-es.

Il est intéressant de noter que la négociation s'est bien déroulée, et ce, malgré plusieurs demandes de reculs de la part de la direction, qui sont restées lettre morte, l'employeur ayant fait marche arrière sur l'ensemble de celles-ci. Le nouveau contrat de travail a été adopté à 80 % à la mi-janvier.

On se souviendra qu'à l'hiver 2006, un important conflit de travail avait sévi à l'usine Lallemand et avait mis à la rue les travailleuses et les travailleurs pendant cinq mois. Situé dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, cette entreprise est un joueur majeur dans l'industrie de la levure en Amérique du Nord. Lallemand est le principal fournisseur de levure pour les fabricants de pain au Québec.

Lier la santé et le profit

Une manifestation avait lieu le 4 février pour dénoncer un colloque à HEC Montréal ayant pour thème *Conjuguer public et privé* faisant la promotion du privé dans le réseau de la santé et des services sociaux. S'adressant aux « dirigeants d'établissements publics et d'entreprises privées en santé », le colloque visait à permettre le « dialogue entre le réseau public et le secteur privé en santé ». Plusieurs administrateurs des nouveaux CISSS y ont assisté. Plutôt que d'ouvrir la porte au privé, le gouvernement devrait aller chercher de nouveaux revenus pour financer nos services publics, notamment en rachetant les contrats des CHUs en PPP, en réformant le mode de rémunération des médecins et en instaurant un régime entièrement public d'assurance médicaments.

Le SAPSCQ en négo

Le 10 février, le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (CSN) tenait des activités dans tous les établissements afin de de lancer un message clair au Conseil du trésor : la négociation doit avancer ! La convention collective des quelque 2 600 agents de la paix est échue depuis mars 2015. Cinq grandes priorités ont été ciblées par le SAPSCQ pour cette négociation, soit les salaires, les droits syndicaux, les horaires de travail, les congés et les vacances ainsi que l'importante question de la santé et de la sécurité au travail. Le syndicat a aussi dénoncé les nombreuses demandes de l'employeur qui constituent des attaques sans précédent aux conditions de travail de ses membres, notamment au chapitre des congés de maladie, du régime de retraite et des horaires de travail qu'il veut réviser pour obtenir plus de flexibilité.

➲ **www.sapscq.com**

Le rôle du Canada en Afrique

Une longue histoire d'exploitation

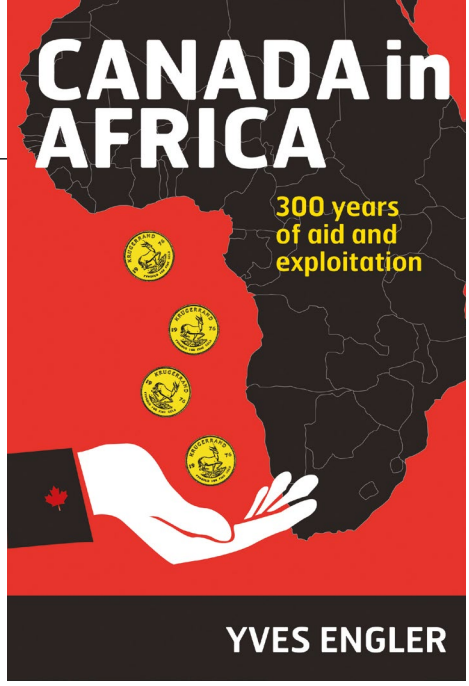

Le 25 janvier dernier, Yves Engler a rencontré le comité solidarité internationale du conseil central pour parler de son nouveau livre, *Canada in Africa : 300 Years of Aid and Exploitation*. Denis Kosseim nous résume les propos de Yves Engler, décrit comme « l'une des plus importantes voix aujourd'hui de la gauche canadienne » (Briarpatch). *Canada in Africa* est le 8e ouvrage de l'auteur, qui n'a que 36 ans.

Yves Engler a analysé la politique étrangère canadienne relativement à l'Afrique et il en conclut qu'il y a un véritable impérialisme canadien en Afrique. Jusqu'en 1931, la politique étrangère canadienne était dirigée par Londres. Mais que les orientations de la politique étrangère soient décidées à Londres ou à Ottawa, elles ont été – et continuent d'être – impérialistes.

Il faut rappeler qu'à l'époque, la politique étrangère canadienne s'inscrivait dans le cadre de l'Empire britannique, qui était le plus grand de l'histoire. Pour évoquer son étendue globale, on l'appelait « l'empire sur lequel le soleil ne se couche jamais ». En effet, il y avait toujours une partie de l'empire où il faisait jour! C'est avec l'aide du Canada que l'impérialisme britannique en Afrique a été réalisé. On parlait alors du *Scramble for Africa*, une course effrénée entre les puissances coloniales européennes pour la colonisation de l'Afrique.

« Civiliser l'Afrique »

Au Collège militaire royal de Kingston, en Ontario, on préparait, au 19e siècle, des officiers à assumer « le fardeau de l'homme blanc », c'est-à-dire « civiliser » le peuple africain. Tristement, le Canada a une expertise reconnue dans la « civilisation » des Autochtones... Ainsi, 385 soldats canadiens se sont battus à Khartoum en 1885 pour écraser un soulèvement au Soudan. Et à la fin du 19e siècle, ce sont 7 000 soldats canadiens qui participaient à la guerre des Boers, dans laquelle 20 000 Boers et 10 000 Africains, enfermés dans des camps de concentration, ont rendu l'âme. La participation canadienne à la colonisation britannique de l'Afrique ne se limitait pas à la formation et à l'envoi de soldats. Le mode d'emploi de la colonisation a été écrit par un général canadien, William Heneker, qui, s'appuyant sur sa longue expérience de la guerre de brousse, a rédigé en 1906 un manuel intitulé *Bush Warfare*. Et une fois cette guerre remportée, le gouverneur de la nouvelle colonie était... un Canadien! Ce fut en effet le cas au Ghana et au Kenya.

Par ailleurs, il y avait en Afrique en 1960 quelque 2 500 missionnaires canadiens, dont le travail s'inscrivait dans la lignée du « fardeau de l'homme blanc » : en tournée au Canada, ces missionnaires canadiens disaient des Africains qu'ils étaient « démoniques »...

Lors de la décolonisation après la Seconde Guerre mondiale, le Canada a activement soutenu les puissances européennes qui s'accrochaient à leurs colonies. Entre 1950 et 1958, le Canada a donné (!) 8 milliards de dollars à l'OTAN pour favoriser les intérêts de cette alliance militaire. Ce montant a servi principalement en Afrique. Quant à l'aide canadienne aux nouveaux pays africains, elle était conditionnelle à leur participation au Commonwealth, un outil permettant le maintien d'une certaine présence coloniale. Le Canada a aussi joué un rôle dans le renversement de leaders nationalistes et panafricanistes comme Kwame Nkrumah au Ghana et Patrice Lumumba au Congo.

Une industrie tachée de sang

De nos jours, le Canada est devenu une superpuissance minière en Afrique. Notre industrie minière est aujourd'hui présente dans les deux tiers des pays du continent. En 1989, les investissements miniers canadiens en Afrique étaient de 250 millions de dollars; ils sont aujourd'hui près de 125 fois plus élevés, atteignant 31 milliards de dollars. Il y a des dizaines d'anciens cadres de ces compagnies minières, aujourd'hui paisiblement retraités au Canada, qui sont responsables de meurtres, de nettoyage ethnique ou de crimes environnementaux. Ils sont protégés par une législation qui a permis des crimes et des profits incroyables. Les compagnies minières jouissent du soutien de la diplomatie canadienne. Le Canada a d'ailleurs écrit les lois minières de nombreux pays africains. Même le financement des ONG canadiennes est conditionnel à ce que leur travail favorise les compagnies minières canadiennes!

Yves Engler documente l'implication du gouvernement canadien dans l'exploitation des ressources naturelles de dizaines de pays africains.

Quoi faire? La première chose serait de retirer la protection juridique dont bénéficient ici les compagnies minières canadiennes. Un projet de loi remontant à 2010 (C-300), s'il pouvait passer au Parlement, sonnerait le glas pour l'impunité de ces compagnies et nuirait considérablement à l'impérialisme canadien en Afrique.

Denis Kosseim
Comité solidarité internationale
Syndicat de l'enseignement
du cégep André-Laurendeau (CSN)

Agir en milieu de travail pour prévenir le suicide

T'es important pour moi !

Cette année, pour la 26e édition de la Semaine nationale de prévention du suicide, tenue du 31 janvier au 6 février, l'Association québécoise de prévention du suicide sollicitait la contribution des milieux de travail pour prévenir le suicide.

Les syndicats sont donc interpellés par cette campagne qui a pour objectif, tout au long de l'année, de sensibiliser les différents milieux de travail et les personnes qui y œuvrent.

Les hommes âgés de 35 à 64 ans représentent le groupe le plus à risque au Québec. De 35 % à 45 % des absences au travail sont attribuables à des problèmes de santé mentale et environ 90 % des personnes décédées par suicide souffraient d'un trouble mental. Dans ce contexte, il est primordial d'accorder une attention particulière à la prévention du suicide en milieu de travail, surtout que pour plusieurs, le réseau social se construit au travail.

Plusieurs réseaux d'entraide CSN consacrent beaucoup d'énergie à la prévention du suicide en milieu de travail, comme à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et au Casino de Montréal.

Les entraidantes et entraidants en milieu de travail deviennent un filet de sécurité efficace pour les collègues qui vivent des moments de souffrance et c'est notamment ce qui incite la CSN à promouvoir le développement des réseaux d'entraide. Au lancement de la semaine de prévention, la présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, Dre Christine Grou, déplorait les tabous entourant les questions de santé mentale. « À notre époque où la performance est valorisée, les personnes qui vivent des moments difficiles hésitent beaucoup à en parler dans leur milieu de travail, de peur d'être jugées. Pourtant le milieu de travail peut exercer une grande influence pour convaincre quelqu'un d'aller consulter un psychologue ». Elle a ajouté : « une personne en détresse psychologique profonde devrait pouvoir s'absenter pour se remettre sur pieds puis revenir au travail sans sentir une pression indue et un regard réprobateur de ses collègues. Le milieu de travail peut devenir un environnement positif, protecteur, et contribuer à réduire les risques qu'un événement tragique ne survienne ».

Julie Bélanger
Responsable régionale du développement des réseaux d'entraide

Le suicide est-il gai ?

Saviez-vous que les jeunes gai-es de moins de 24 ans sont beaucoup plus à risque de se suicider que leurs pairs hétérosexuels ? Gai Écoute nous indique que la moitié des appels effectués par des jeunes ayant des idées suicidaires sont directement reliés à la peur d'assumer leur orientation sexuelle. Il importe donc de faire preuve d'inclusion, d'ouverture et d'acceptation.

Une multitude d'informations

Une grande Foire aux ressources a présenté les services de 23 organismes montréalais au Centre St-Pierre le 27 janvier. Festif, l'événement a su satisfaire tant les organismes que les travailleuses et travailleurs.

MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS — BLACK HISTORY MONTH

Raconter la solidarité

La solidarité s'exprime de multiples façons. Bien souvent, c'est dans la rue qu'elle se révèle et se manifeste, mais on peut aussi la raconter à travers des histoires, des légendes et des mythes. C'est ce à quoi vous convie le comité immigration et relations ethnoculturelles, le 25 février. Inspiré par la tradition orale de son pays d'origine, le Burkina Faso, l'artiste Bebeto Lonsili, qui sera accompagné en musique par Adama Daou, explorera cette valeur évocatrice qu'est la solidarité. Arrivé au Québec il y a près d'une dizaine d'années, monsieur Lonsili est l'un des lauréats 2015 du Mois de l'Histoire des Noirs.

Soirée de contes sous le baobab
Jeudi 25 février 2016, à 17 h 30
Salle du rez-de-chaussée près de l'ascenseur
CSN, 1601, de Lorimier, Montréal (métro Papineau)
Il faut s'inscrire à receptionccmm@csn.qc.ca ou au 514 598-2021

Comité immigration et relations ethnoculturelles

Maintenir la pression

À l'appel de la Coalition Main rouge, des actions se tiendront partout au Québec du 21 au 27 février pour exiger du gouvernement Couillard qu'il mette fin à ses mesures d'austérité au prochain budget. Pour lancer cette semaine d'actions, la coalition organise une manif-action le lundi 22 février. Le rendez-vous est à 12 h au Square Dorchester.

Autre rendez-vous, celui-là le vendredi 26 février, de 12 h à 13 h 30. Organisé par la FNEEQ–CSN, un rassemblement se tiendra devant les bureaux montréalais du premier ministre, sur McGill College.

Conclusion d'un accord historique à la COP21

La pression du sablier

L'accord de Paris a été unanimement salué comme un succès diplomatique. Habilement préparé par les autorités françaises – tandis que le Canada a agi comme facilitateur – il a réussi à faire reconnaître à 195 pays et à l'Union européenne le sérieux des enjeux entourant les changements climatiques. Il s'agit du premier accord à vocation universelle sans cible juridiquement contraignante. Qualifiée d'historique, jamais autant de pays n'avaient signé une telle entente. En comparaison, le protocole de Kyoto ne s'appliquait qu'aux pays développés tandis que l'accord de Copenhague, en 2009, avait été ratifié par 26 pays industrialisés et émergents.

Reste que l'absence de contrainte juridique suscite nombre de critiques. La société civile, y compris le mouvement syndical, s'interroge sur le réel engagement des pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour l'heure, les mesures obligatoires s'appliquent seulement aux pays les plus riches alors que les gros émetteurs comme la Chine, le Brésil ou la Russie n'y sont pas soumis.

Transition juste

Le préambule de l'entente évoque les notions de respect des droits de la personne et des Autochtones. On y parle également de transition juste, d'emplois décents et de qualité. Toutefois, la section opérationnelle du document, celle qui prévoit l'engagement formel des pays, exclut ces mêmes questions. Pourtant, les travailleuses et les travailleurs sont souvent les premiers touchés par le développement de nouvelles politiques gouvernementales. Afin d'assurer une transformation viable et durable, les pays signataires devraient présenter un plan de transition énergétique équitable afin de soutenir les travailleurs des secteurs à forte consommation de pétrole ou d'hydrocarbures. C'est l'occasion de créer de nouveaux emplois décents et durables. Face aux changements climatiques, la reconnaissance des travailleurs est un enjeu qui doit s'inscrire dans les politiques publiques, privées et institutionnelles.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'accord prévoit la création d'un système de divulgation d'informations unique pour l'ensemble des États. Tous les gouvernements signataires devront régulièrement rendre compte de leurs émissions de GES et de la mise en œuvre des politiques de l'accord. Des experts évalueront ces informations. On peut déjà prévoir des négociations ardues sur le contenu des informations à la prochaine négociation sur le climat.

Contributions nationales

Les contributions nationales sont au cœur de l'accord de Paris. Chaque gouvernement doit présenter ses propres objectifs, mais rien ne les oblige à appliquer les nouvelles règles

de l'accord d'ici 2020, date de son entrée en vigueur. Il est donc possible que le groupe de travail responsable de la mise en œuvre de l'entente se retrouve avec des rapports bigarrés et difficiles à comparer. Nous ne pouvons qu'espérer que les contributions seront à la hauteur des ambitions de l'accord.

La cible de limitation de la température au-dessous de 2°C permettrait de réduire les impacts des changements climatiques. La hausse actuelle de la température mondiale, établie à 0,85°C, a déjà des conséquences graves sur la planète. À 2°C d'élévation, des communautés entières devront migrer et vivre dans des conditions misérables.

Financement

Le texte prévoit que les pays développés fourniront, d'ici 2020, une aide financière de 100 milliards de dollars par année pour aider les pays en voie de développement à s'adapter aux changements climatiques et à développer une économie verte. Des discussions seront lancées à la COP22 à Marrakech, en novembre prochain, pour pousser les États développés à concrétiser leurs engagements. Pour sa part, le Canada s'est engagé à fournir 2,6 milliards de dollars, et à ces deniers publics s'ajouteront des investissements privés permettant d'atteindre 4 milliards de dollars sur 5 ans.

Au Québec, un défi colossal nous attend. Sachant que le secteur du transport émet à lui seul 44 % des émissions de GES, le temps presse et nous accusons beaucoup de retard. Comme le dit si bien la Confédération syndicale internationale (CSI) « Il n'y a pas d'emploi sur une planète morte ».

Isabelle Ménard
Conseillère syndicale
et membre du comité environnement
et développement durable

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

8 MARS 2016

Conception graphique : Upperkut. Illustration : Sophie Casson

SFPQ

SFPQ

FTQ

fiq

CSQ

CSN

CSD

APTS

LE COLLECTIF 8 MARS